



1166 Perroy, le

16 février 2012

Conseil Communal

DE

PERROY

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL SEANCE DU 16 FEVRIER 2012

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 1/2012 relatif au plan partiel d'affectation « Port de Plongeon »,
- Entendu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE au vote à bulletin secret : bulletins rentrés : 33
bulletins valables: 32
oui : 23
non : 8
blanc : 1

1. **d'adopter le plan partiel d'affectation « Port de Plongeon » modifié conformément aux propositions de la Municipalité,**
2. **d'adopter le plan partiel d'affectation « Port de Plongeon », tel que figurant sur le plan du 22 novembre 2011, figurant en annexe au présent préavis et lève les oppositions et la remarque formulée à l'encontre du plan partiel d'affectation « Port de Plongeon »,**
3. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ces projets à terme.**

Extrait conforme, levé le 16 février 2012
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Daniel Gaillard



La secrétaire :

Romaine Débieux